

Accueil
Abonnez-vous
Contacts
Actualité
Sommaire
Économie
Politique
Culture
Sports
L'édito
Le billet
Dossiers
Archives
Journal en PDF
Services
Petites Annonces
Emploi
Rod'Immo
Défiscalisation
Annonces légales
Auto en photos
Sorties
Agenda
Télévision
Cinéma
Pratique
Horoscope
Météo
Blogs
Forums
La Réunion
Randonnées
Histoire
Personnages
Patrimoine
Témoins
Vue du ciel

ACTUALITÉ**SOCIÉTÉ****Les éoliennes de Sainte-Rose hors-la-loi**

Après une longue attente, les riverains du chemin la Caisse (Sainte-Rose) ont pu se procurer l'étude sur les mesures acoustiques réalisées sur le parc de 23 éoliennes qui jouxtent leurs habitations. Résultat : des dépassements réglementaires constatés aussi bien de jour que de nuit, à petite ou à grande vitesse. L'Ader demande l'annulation du permis de construire, comme des baux signés avec certains habitants.

[28 juillet 2006]



L'étude souligne plusieurs infractions à la réglementation acoustique.

[Retrouvez le Journal de l'Ile en version numérique](#)
Une semaine offerte pour tout abonnement

Si elles n'ont pas encore produit beaucoup d'électricité, elles ont en tout cas déjà fait couler beaucoup d'encre. Le résultat d'une forte mobilisation des riverains du parc éolien, regroupés au sein de l'Ader (Association pour la défense de l'environnement de Sainte-Rose), qui connaît cette semaine un nouveau rebondissement avec le rendu d'une étude très attendue - initialement prévue pour août 2005 - pour estimer concrètement l'impact sonore sur le voisinage des aérogénérateurs. Un parc de 23 éoliennes toujours au sol, nez contre terre, depuis une réunion organisée à la mairie de Sainte-Rose réunissant État, municipalité et riverains, en mai 2005, assujettissant le redémarrage du Parc à la réalisation de nouvelles études.

Trop de bruit

Réalisées par la société "Gamba acoustique industrie et environnement", ces conclusions sont dans un premier temps sans équivoque en soulignant "pour un fonctionnement total du parc" : des "risques de dépassements des exigences réglementaires" de jour en fonctionnement grande vitesse, mais aussi des "dépassements d'émergences réglementaires" de nuit en fonctionnement grande vitesse et des "émergences de jour et de nuit non réglementaires", en fonctionnement à vitesse réduite. L'émergence étant la différence entre le bruit résiduel (éoliennes arrêtées) et le bruit ambiant (en fonctionnement).

Un dossier "remis à plat"

Le bureau souligne toutefois la possibilité pour 11 éoliennes de jour et 4 de nuit de fonctionner "la majeure partie du temps". Une observation tenant compte "de principes de fonctionnement du parc étudiés en vue de réduire l'impact acoustique du projet". En chiffrant dans la foulée à 78% le temps annuel de production en fonctionnement en petite vitesse. Ce qui permettrait "d'augmenter considérablement le nombre de machines pouvant fonctionner". Le tout suivant des principes restant à "valider par le constructeur quant à leur faisabilité technique". Du côté de l'association, la conclusion est limpide. "Nous allons étudier les possibilités de remettre officiellement en cause le permis de construire, l'étude d'impact étant fautive du début à la fin", commente la présidente de l'Ader, Sarah Panambalom. Tout comme les "baux signés par certains habitants avec la SIIF, alors que les études acoustiques étaient déjà en leur possession et que les propriétaires n'avaient pas toutes les cartes en main". En référence à certains riverains qui auraient signé un bail emphytéotique avec la SIIF (voir notre édition du 13 mai dernier). Pour l'association, on assiste à une "remise à plat de tout le dossier. Ces éoliennes sont toutes hors-la-loi", en égratignant au passage le maire de la commune, "qui à l'époque avait donné son accord". Un discours qu'elle a pu tenir au sous-préfet de Saint-Benoît, Claude Villeneuve, en fin de journée. Pour ce dernier, l'étude demandera à être examinée par les services compétents, avant de rappeler au promoteur "l'obligation de respecter les réglementations", avant toute reprise normale de l'activité du Parc.

P.M.**Le billet**

de Bruno Testa
Chère Condoleeza Rice

La Une du jour

[+télécharger]

La semaine du JIR

Retrouvez l'actualité de la semaine à La Réunion

Lundi 31 juillet

Les gendarmes endorment le forcené

Dimanche 30 juillet

La suspecte en garde à vue

Samedi 29 juillet

Petit meurtre entre voisins

Vendredi 28 juillet

Privés d'éruption

Jedi 27 juillet

Réouverture probable de l'enclos demain

Mercredi 26 juillet

Emilie chez les miss

Mardi 25 juillet

La virée s'arrête sur la route du littoral

Le dessin

de Souch



[+zoom]

LIENS PUBLICITAIRES

Rodimmo : Le site de l'immobilier de la Réunion

L'avenir de l'immobilier, **c'est AVC** locations et ventes sur le nord, l'ouest et le sud.

Réunionnais du Monde

L'annuaire des Réunionnais du Monde, d'origine ou de coeur, enfin disponible sur Internet !



imprimer
cet article